

# GESTION DES DONNÉES



©MIT Sloan Management Review

**Soumettre  
son projet de  
recherche  
à  
une commission  
d'éthique**

*Unil*

UNIL | Université de Lausanne

# ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Qui est concerné ?

Tou-te-s les chercheur-se-s !

Qu'est-ce que veut dire faire une recherche éthique ?

Respecter les principes de l'intégrité scientifique : pas de plagiat, honnêteté, respect des collaborateurs-trices, etc.

Respecter les participant-e-s, leurs droits et leur bien-être

# Et si je fais de la recherche hors de la Suisse ?

La plupart des pays ont une législation encadrant la **recherche biomédicale**, et/ou menée dans un **contexte biomédical**.

Certains pays peuvent avoir des règles particulières pour l'accès à certains terrains à des fins de recherche.

Le **traitement de données personnelles** est quasiment systématiquement réglementé :

- dans l'Union Européenne, cf. le RGPD.
- ailleurs dans le monde, cf. [page de l'UNCTAD](#).

# POURQUOI SOUMETTRE SON PROJET DE RECHERCHE À UNE COMMISSION D'ÉTHIQUE ?

Parce que le cadre légal m'y oblige (LRH).

Pour accéder à mon terrain de recherche.

Parce que le financeur de ma recherche m'y oblige.

Parce que les éditeurs scientifiques me demandent une attestation éthique pour publier les résultats de ma recherche.

Parce que cela fait partie des « bonnes pratiques » de recherche.

# LRH ET COMMISSIONS CANTONALES D'ÉTHIQUE

Pour les projets soumis à la LRH, la soumission à une Commission cantonale d'éthique est **OBLIGATOIRE**. La recherche ne peut pas débuter sans l'autorisation formelle d'une commission cantonale d'éthique.



## Commission cantonale d'éthique de la recherche

compétente pour les cantons de BE, FR (en allemand), VS (en allemand)

[link ↗](#)



## Commission Cantonale d'Ethique de la Recherche sur l'être humain (CCER)

compétente pour le canton de Genève

[link ↗](#)



## Ethikkommission Nordwest- und Zentralschweiz EKNZ

compétente pour les cantons AG, BL, BS, JU, LU, NW, OW, SO, SZ, UR, ZG

[link ↗](#)



## Ethikkommission Ostschweiz EKOS

compétente pour les cantons AI, AR, SG, TG

[link ↗](#)



## Ethikkommission Tessin

compétente pour le canton de Ticino

[link ↗](#)

## Commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain CER-VD

compétente pour les cantons VD, FR (en français), VS (en français), NE

[link ↗](#)



## Ethikkommission Zürich

compétente pour les cantons GL, GR, SH, ZH, Liechtenstein

[link ↗](#)

Le processus de soumission est organisé au niveau fédéral via <https://swissethics.ch/> mais les projets sont évalués par la commission cantonale où se déroule la récolte des données. (ou le traitement si vous ne récoltez pas les données vous-mêmes)

# EST-CE QUE MA RECHERCHE EST SOUMISE À LA LRH ?

## OUI si :

- vous récoltez des **données de santé** (y compris mentale, type dépression) ;
- vous étudiez un ou des éléments spécifiques de la **structure physiologique ou psychiatrique humaine** ;
- l'objectif de la recherche est **de donner ou préciser un diagnostic** ;
- vous étudiez **une maladie, un trouble** (même auto-diagnostiquée) et/ou souhaitez proposer une **intervention clinique** pour traiter cette maladie/trouble;
- (dans certains cas) vous récoltez des données dans un **contexte médical** ;

## NON si :

- vous traitez de données de santé totallement anonymisées ou récoltées de façon anonyme ;
- vous travaillez sur des études de cas comprenant moins de 5 cas ;
- vous récoltez des données biométriques ou des données de santé subjective auprès de la population générale ;
- vous récoltez des données qui ne sont pas des données de santé dans un contexte médical.

## **- DANS LE DOUTE :**

Vous pouvez soumettre une clarification de compétences (juridictional enquiry) via BASEC, le système de soumission de Swissethics.

La commission cantonale d'éthique évaluera votre projet sur la base des éléments transmis et décidera si votre projet rentre dans le champ de la LRH ou non. Si oui, vous devrez soumettre une demande avec protocole complet.

La procédure est gratuite pour la CER-VD mais certaines commissions d'autres cantons peuvent la facturer.

# SOUMETTRE À UNE COMMISSION CANTONALE D'ÉTHIQUE

- **Systématiquement** via [SWISSETHICS / BASEC](#)
- Documents de base requis : ([modèles sur Swisethics](#))
  - **protocole de recherche**
  - **formulaire/procédure de consentement**
  - **feuille d'information aux participant-e-s**
  - **contrat de collaboration** avec partenaire(s) de recherche
- **Coût** : 500 CHF (Master) à 1500 CHF (projet financé), pris en charge par les instituts
- **Maximum 30 jours de délai de réponse** mais des demandes de modifications ou de compléments d'information peuvent être (sont souvent) requis avant d'obtenir l'autorisation formelle, allongeant considérablement le délai d'obtention de l'attestation (**2 à 6 mois selon les cas**, beaucoup plus dans de rares situations).

# QUELQUES CONSEILS

- Utiliser les modèles fournis par Swissethics et les « traduire » pour une application dans votre discipline ;
- Être très concret dans la description des études auxquelles seront soumises les participant-e-s, les risques et bénéfices, documenter (littérature scientifique) le protocole ;
- Participer aux lunchs LRH, réunions informelles où chacun peut venir poser des questions organisées par la CER-VD (1 fois par mois, par vidéoconférence) ;
- Contacter par téléphone la commission pour des compléments d'information sur la procédure, sur l'évaluation donnée, etc. ;
- Me contacter pour une relecture du protocole, ou des conseils plus ponctuels !

# ET POUR LES PROJETS HORS LRH ?



©FlashPop/Getty Images

Soumettre  
ou  
ne pas soumettre ?

# ET POUR LES PROJETS HORS LRH ?

**La soumission d'un protocole de recherche  
n'est PAS obligatoire.**

Mais elle est parfois requise pour publier, accéder au terrain, recevoir un financement, etc.

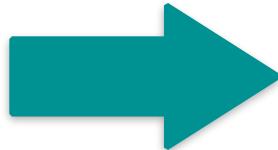
Dans ces cas, vous POUVEZ soumettre à la  
**Commission interdisciplinaire d'éthique de la  
recherche de la Faculté des SSP (CER-SSP)**

# SOUMETTRE À LA CER-SSP

- Via la **plateforme de soumission en ligne** : <https://cer-submission.unil.ch/fr>
- Possibilité de soumettre des **documents complémentaires** (DMP, formulaires, etc.)
- **Validation obligatoire par superviseur-e** pour projets de Master et de doctorat
- Procédure **gratuite**
- Evaluation dans les **2-3 semaines max.** (4 à 6 semaines au total)

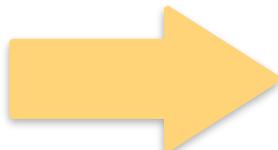
# SOUMETTRE À LA CER-SSP

**Pré-évaluation  
par le Bureau  
(coordinatrice +  
président)**



## **Si pas ou peu de problèmes**

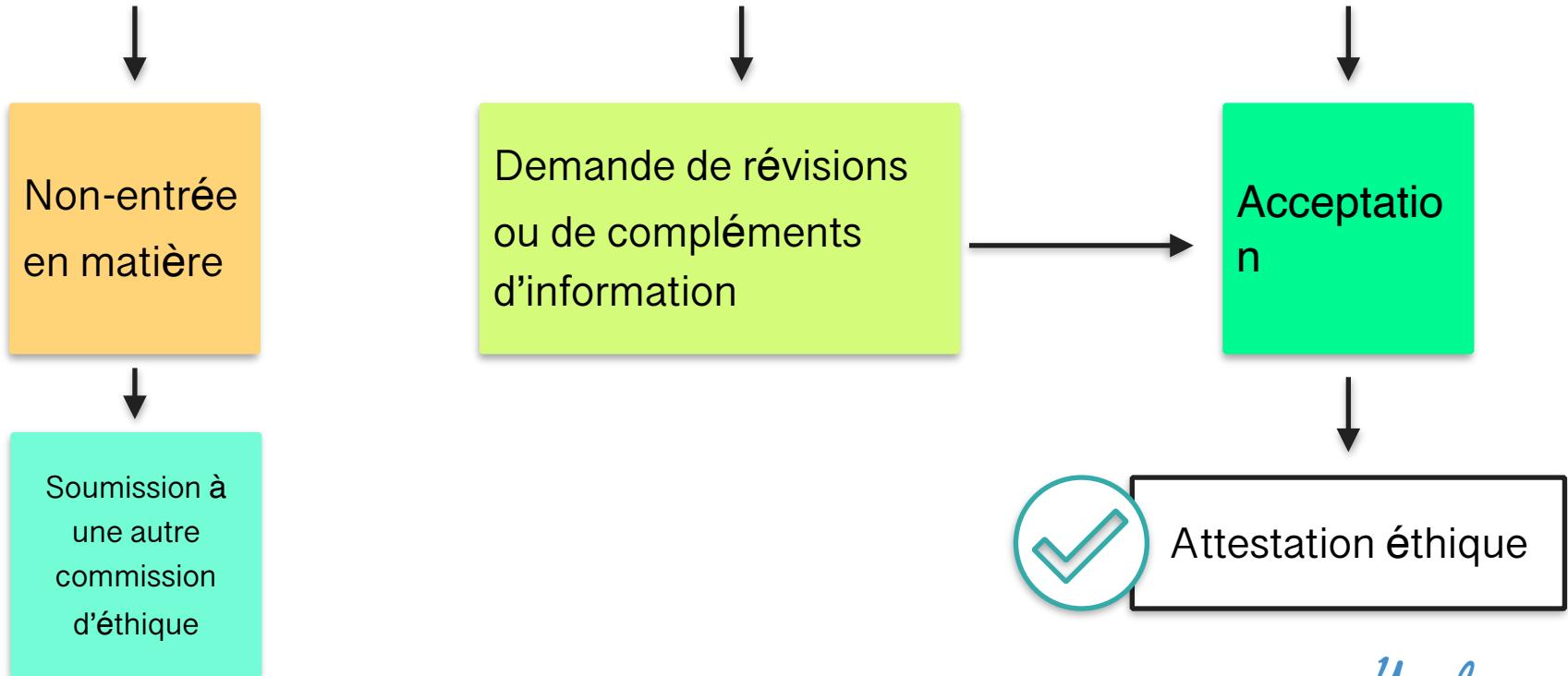
l'évaluation reste au niveau du Bureau de la CER-  
SSP  
parfois avec l'aide d'un expert de la CER-SSP



## **Si enjeux éthiques importants**

l'évaluation est réalisée par la CER-SSP en séance  
plénière (1 par mois)

# EVALUATION PAR LA CER-SSP

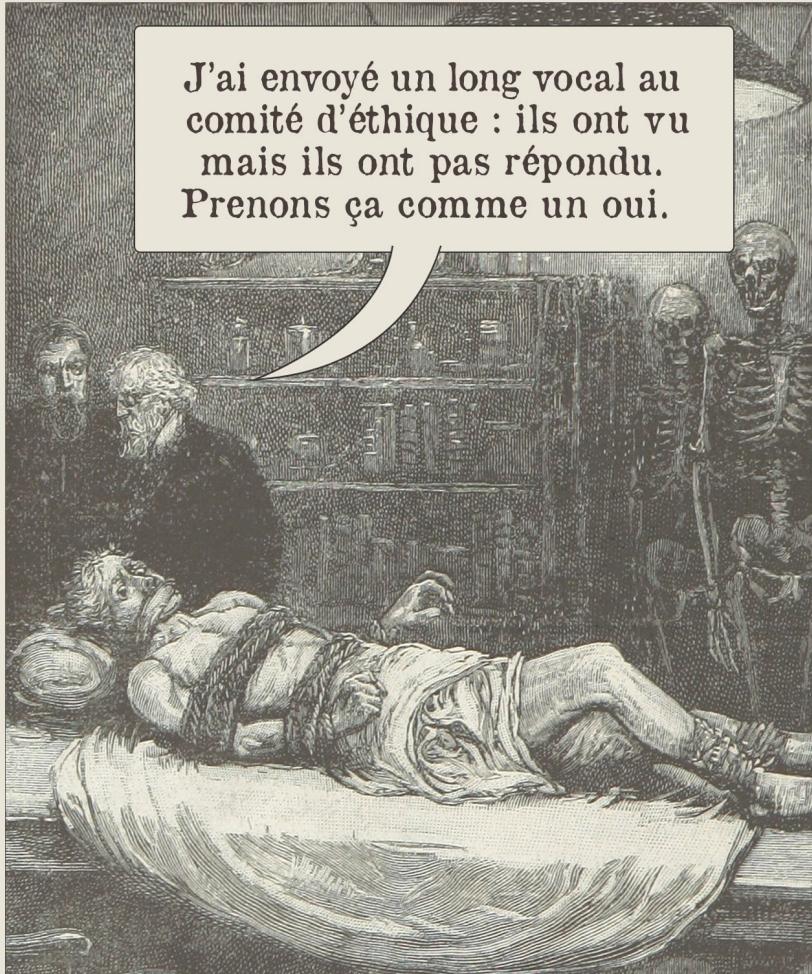


# QUELQUES CONSEILS

- la CER-SSP évalue les projets uniquement **AVANT** la récolte des données ;
- fournissez le maximum de détails sur les études menées (par exemple en donnant les questionnaires, le guide d'entretien, etc.) ;
- fournissez les procédures de récolte de consentement, les informations aux participant-e-s, les flyer de recrutement, etc.
- attention à la différence entre **données codées, anonymisées et anonymes**
- attention aux modes de traitement des données personnelles et sensibles (récolte, stockage, partage)

# QUELQUES CONSEILS

- Si vous n'avez pas besoin d'attestation, mais que vous souhaitez discuter des enjeux éthiques de votre projet, je suis à votre disposition !
- Soumettre sa recherche à une commission d'éthique participe à l'amélioration de la qualité de la recherche. Ce n'est pas qu'un processus administratif !



# Merci !

Nathanaëlle MINARD  
Adjointe Recherche et  
Coordinatrice de la CER-SSP  
+41 21 692 31 28  
[nathanaelle.minard@unil.ch](mailto:nathanaelle.minard@unil.ch)  
[cer.ssp@unil.ch](mailto:cer.ssp@unil.ch)

Lundi (télétravail), mardi et jeudi